



## Charte de bonne conduite

### Le club

Le Véloce Club Montalbanais est une association sportive qui repose sur le bénévolat et qui a pour objet la pratique du cyclotourisme sous toutes ses formes tant à vélo qu'à VTT, VTC ou VAE (vélo à assistance électrique).

Le Véloce Club Montalbanais est affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme (F.F.C.T.) et s'engage à en respecter les statuts et règlements.

Le club dispose d'une « école cyclo » qui a son propre fonctionnement qui n'exclut pas le respect de la présente charte.

### Les groupes

Il y a actuellement 6 groupes au sein du Véloce club montalbanais : 1, 1 bis, 1 ter, 2, 2 bis, 3. Chaque groupe se caractérise par un parcours et une allure différenciés. Ainsi les circuits sont plus longs pour les groupes 1 que pour les groupes 2 et 3. De même les allures y sont plus soutenues mais diminuent lorsque l'on roule dans ces deux derniers groupes.

Les parcours sont proposés et élaborés par des membres du club. Tous les circuits sont publiés dans la revue « Roue libre » organe de communication du club, avec le n° Openrunner (outil de traçage auquel le club est abonné), le kilométrage et le dénivelé.

### Les sorties

Tout d'abord, il est impératif de rappeler que toutes les sorties du Véloce Club Montalbanais ont lieu dans le strict respect du Code de la route. A défaut, la responsabilité individuelle de l'adhérent pourrait être mise en cause.

Les groupes doivent être limités à 20 cyclistes ; lorsque le groupe principal comporte plus de 20 membres, il est impératif de prévoir un ou plusieurs sous-groupes avec départ différé de 5 minutes.

Le port du casque à coque rigide est vivement conseillé pour la pratique du cyclotourisme mais il est obligatoire pour les moins de douze ans. Chaque membre doit avoir pris connaissance du parcours avant le départ. Le choix de rouler avec un groupe donné relève de la responsabilité personnelle de l'adhérent. Il doit s'assurer que le groupe choisi correspond bien à ses capacités physiques (allure, difficultés du parcours...). Par ailleurs, Il s'engage à respecter les modalités de fonctionnement du groupe (rythme, solidarité, etc).

Les sorties se déroulent sous la conduite d'un ou plusieurs référents dont les missions sont développées dans le dernier paragraphe.

## La sécurité

La sécurité constitue la pierre angulaire de nos sorties. C'est d'abord et avant tout le respect du Code de la route. Il convient notamment de :

- Respecter le nombre maximal de membres par groupe (pas plus de 20),
- S'arrêter aux feux rouges et aux stops,
- Circuler à droite,
- Ne pas rouler à plus de 2 de front et se ranger en file indienne dès que les conditions de circulation l'exigent : dépassement par un véhicule, tombée de la nuit, brouillard...
- Ne pas occuper toute la voie de circulation,
- Ne pas changer de direction sans prévenir.

En outre, la vigilance est appelée sur les arrêts techniques : crevaisons, incidents mécaniques ou physiologiques (arrêts pipi). L'endroit doit être choisi judicieusement en évitant d'occuper la chaussée.

Enfin, pour éviter les chutes, il y a lieu de garder une distance suffisante avec le vélo qui précède.

## Les référents

Le référent est un membre du VCM qui a accepté cette fonction. Comme les autres, il vient rouler avec des amis; Il anime le groupe. Il est chargé de veiller au bon déroulement de la sortie et il est garant de la cohésion du groupe. Ses missions sont les suivantes :

- Sensibiliser les cyclistes aux règles de sécurité (Code de la route, comportements dangereux en roulant ou bien lors d'un incident : crevaison, incident mécanique, etc). Il convient de rappeler que le respect du Code de la route relève de la responsabilité individuelle de chacun des membres de notre association.
- Promouvoir la solidarité au sein du groupe. **« On part ensemble on rentre ensemble »**. Le référent s'assure que la vitesse est adaptée aux membres du groupe et que personne n'est distancé par le peloton. Il doit être informé si un membre décide de quitter la sortie avant la fin (raccourcir).
- Suivre le parcours prévu. Cela permet aux cyclos qui le veulent de rejoindre le groupe sur le circuit ou pour ceux qui ont manqué le départ, de venir à la rencontre du groupe. Toutefois, les parcours sont modifiables si une majorité des membres du groupe y consent et avec l'accord du référent.
- Accueillir et encadrer les nouveaux. Cela concerne les nouveaux adhérents ou les futurs adhérents ayant choisi la formule des 3 sorties autorisées avant la prise de licence. Le

référent pourra ainsi vérifier si le groupe choisi par le nouveau est adapté à ses capacités.

Le référent n'est pas nécessairement en tête du groupe. Il est éventuellement « dans le peloton ». Lorsque le groupe comporte 2 référents, l'un peut utilement jouer le rôle de « serre-file », ce qui permet de s'assurer que personne n'est en difficulté et de donner l'alerte lorsqu'un véhicule s'annonce.

En présence d'un seul référent, le titulaire peut éventuellement s'appuyer sur 1 membre du groupe afin de réguler la sortie.

Les référents seront informés régulièrement des décisions importantes prises par le comité directeur. Ils pourront ainsi servir de relais entre leur groupe et le comité directeur. Ils seront associés à certaines de ses réunions.

***Charte approuvée par le comité directeur le 26/10/2020***

***Diffusion : site Internet, Roue Libre et  
individuellement à chaque membre du VCM***